



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

Bac Pro Aménagements Paysagers

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE

Baccalauréat Professionnel

Diplôme de niveau 4 - RNCP38857 - Date échéance : 01/01/2029

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

CFA du Talhouët - Hennebont

LE METIER (SOURCE : ONISEP)

Les métiers du paysage s'exercent en plein air, requièrent de solides aptitudes physiques et nécessitent une bonne connaissance de l'utilisation du végétal dans son environnement.

Le titulaire d'un Bac Professionnel Aménagements Paysagers entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagements : plantation de végétaux d'ornement, création minérale (ex: pavage, dallage, pas japonais).

Il pourra suivre le pilotage et l'organisation des chantiers de l'entreprise.

Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients.

Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charges, conduite d'engins

LES INDICATEURS DU BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

- Taux de réussite à l'examen : **93 %** sur la promotion 2023 - 2025
- Taux d'appréciation : **100 %** sur la promotion 2023-2025
- Taux d'insertion à 6 mois : **75 %** dont **100 % dans le paysage**
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>
- Taux d'abandon : **12 %** sur la promotion 2023-2025
- Taux de rupture : **12 %** sur la promotion 2023-2025
- Taux de poursuite d'études : **12,5 %** sur la promotion 2023 - 2025

PUBLIC CIBLE

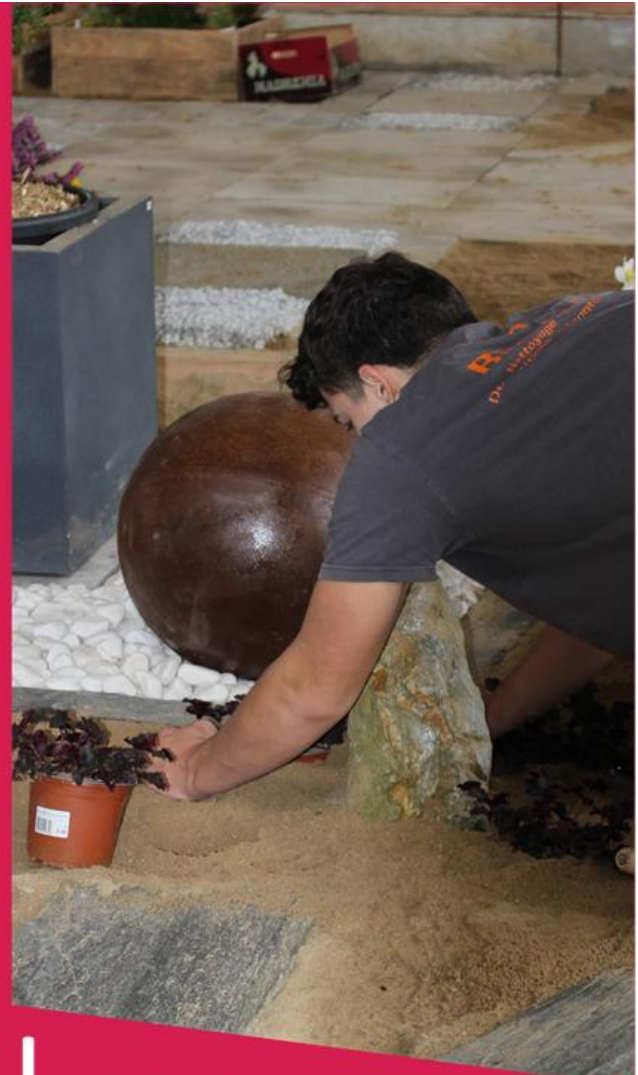
Toutes personnes titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 3 (CAPa) ou ayant suivi une seconde, réorientation après une classe de première, reconversion professionnelle accessible pour les personnes en situation de handicap.

PREREQUIS

- Avoir suivi une classe de seconde ou avoir un diplôme de niveau 3 (CAPa, BPA...).
- Etre apte physiquement pour exercer le métier
- **Pour l'apprentissage** : avoir entre 15 et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou en projet de création ou de reprise d'entreprise en lien avec le paysage)
- **Pour la formation continue** : être âgé de plus de 18 ans

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Compléter un dossier de candidature
- Sélection : entretien de motivation avec un positionnement permettant de réduire le parcours de formation de 2 ans à 1 an ; Examen du dossier scolaire et prérequis satisfaits



L'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent aux métiers d'ouvriers hautement qualifiés dans la réalisation et l'entretien d'espaces paysagers et à terme, dans la conduite de chantiers paysagers.

SUIVEZ-NOUS !





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

LA DUREE DE LA FORMATION/ ALTERNANCE

La formation dure 2 ans (de septembre à juin N+2) :

- 20 semaines/an (soit 700 heures/an) en centre - 35h/semaine
- 64 semaines sur 2 ans (35 h/semaine) en entreprise dont 5 semaines de congés payés/an
- Alternance : environ 2 semaines au CFA pour 2 semaines en entreprise

LES OBJECTIFS EVALUABLES

Le Bac Pro Aménagements Paysagers compte 9 blocs de compétences dont les objectifs sont :

- C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation
- C3 : Développer son identité culturelle
- C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- C5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- C6 : Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- C7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- C8 : Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- C9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONTENU DE LA FORMATION

- MG1: Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel : *Maths, Informatique, Physiques-Chimie, Biologie-Ecologie*
- MG2: L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation : *Français, Histoire-Géographie, Documentation, Enseignement Moral et Civique (EMC), Lettres*
- MG3: Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles: *Education Socio-Culturelle (ESC), Anglais, Lettres*
- MG4: Actions et engagements individuels et collectifs dans de situations sociales : *EPS, ESC, Histoire Géographie, EMC*
- MP1: Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers : *STAE (Sciences et Techniques de l'Aménagement de l'Espace), Biologie-Ecologie, SESG (Sciences Economiques, Sociales et de Gestion)*
- MP2: Dimensions organisationnelles des chantiers d'aménagements paysagers : *STAE (Sciences et Techniques de l'Aménagement de l'Espace), SESG (Sciences Economiques, Sociales et de Gestion)*
- MP3: Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers : *STAE (Sciences et Techniques de l'Aménagement de l'Espace), Biologie-Ecologie*
- MP4: Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers : *STAE (Sciences et Techniques de l'Aménagement de l'Espace)*
- MP5: Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers : *STE (Sciences et Techniques des équipements)*
- MAP:
- Activités pluridisciplinaires

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Présentiel : 100 %

LES MODALITES D'EVALUATION

CCF (Contrôle en Cours de Formation) et épreuves terminales

Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le baccalauréat professionnel.

LES EQUIPEMENTS DU CFA

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP



LES + DE LA FORMATION

- Sorties pédagogiques (expositions, visites,...)
- Actions socioculturelles
- Accompagnement et tutorat
- Chantiers écoles
- Possibilités de bourses d'aides à la mobilité
- Repas possibles sur le site





TABLEAU DE REMUNERATION (au 1^{er} janvier 2026, service-public.fr)

• En apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans)

Rémunération brute mensuelle minimale d'un-e apprenti-e				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 % du SMIC soit 492,22 €	43% du SMIC soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du SMIC soit 710,98 €	51% du SMIC soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC, soit 1 112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du SMIC soit 1 002,67 €	67% du SMIC soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC, soit 1 421,97 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

• En contrat de professionnalisation

La rémunération (brute) d'un-e salarié-e de 26 ans ou plus ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 823,03 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise. Des dispositions conventionnelles ou le contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le-la salarié-e.

Je simule ma rémunération d'apprenti-e

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>



Je m'informe sur l'alternance

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



Aides particulières pour les apprenti-e-s



- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA



SCIENCES & NATURE DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT



APRES LE DIPLOME

Poursuite d'études :

CS Arboriste Grimpeur, CS Constructions Paysagères, BTSA Aménagements Paysagers, BTSA Gestion Forestière, BTSA Métiers du Végétal : Alimentation, Ornement et Environnement,...

Insertion professionnelle - Métiers visés :

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe dans le paysage

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est intégralement pris en charge par l'OPCO pour la formation par apprentissage. Le candidat-e signe un contrat avec une entreprise et devient dès lors salarié-e.

Frais pédagogiques : aucun

La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement. Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CFA DU TALHOUËT

- Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique
- Aménagement de parcours individualisé
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage
- Suivi par un référent formateur
- **Personnes en situation de handicap** : parcours adaptable et aide possible pour l'achat d'outils pédagogiques et/ou techniques.
- **Référent handicap**

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tél : 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
02.97.25.93.10
www.campus-snm.fr

SITE DE ST-JEAN-BREVELAY

Le Suillo
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
02.97.60.31.93
www.campus-snm.fr

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56700 Hennebont

Contacts
02.97.36.23.40
www.campus-snm.fr

